



## Maltraitance infantile

🕒 paru le 17/02/2020 • adapté au contexte belge francophone

Un guide-patient est un outil réalisé pour vous aider à faire des choix pour votre santé. Il vous propose des informations basées sur la recherche scientifique. Il vous explique ce que vous pouvez faire pour améliorer votre santé ou ce que les professionnels peuvent vous proposer lors d'une consultation. Bonne lecture !

### De quoi s'agit-il ?

Le terme de maltraitance infantile s'applique à tous les mineurs, c'est-à-dire aux enfants et adolescents âgés de 0 à 18 ans inclus.

On parle de maltraitance infantile pour toutes les interactions basées sur la menace ou sur la violence envers un mineur et qui peut nuire (gravement) à son développement normal. Les dommages (potentiels) peuvent être physiques, psychiques ou émotionnels.

La maltraitance infantile peut se manifester de différentes façons.

### Maltraitance physique

Il s'agit de l'usage intentionnel de la force physique envers un enfant, qui peut nuire à sa santé, à sa survie, à sa dignité ou à son développement. Quelques exemples : gifler, frapper, mordre, secouer, étrangler, brûler, empoisonner ou étouffer. La violence physique envers les enfants vise à les punir.

### Abus sexuel

Il s'agit de l'implication d'un enfant dans des activités sexuelles que l'enfant ne peut pas concevoir ou comprendre, et auxquelles il ne peut pas consentir de manière appropriée. Il est souvent question d'un rapport de force déséquilibré. Un enfant peut donc être abusé par un adulte, mais aussi par un autre enfant qui, de par son âge ou son stade de développement, a une position de responsabilité, de pouvoir ou de confiance envers sa victime.

### Maltraitance émotionnelle ou psychique.

Il s'agit d'une série d'incidents isolés ou d'échecs répétitifs de l'adulte à offrir à l'enfant un environnement adapté, qui garantit sa sécurité et qui lui fournit le soutien psychique dont il a besoin. La personne qui se rend coupable de négligence émotionnelle peut rabaisser, réprimander, menacer, faire peur, discriminer, moquer et faire preuve d'autres formes non physiques d'hostilité ou de rejet.

### Négligence

Il s'agit de l'incapacité du parent et/ou de la personne responsable de l'enfant à créer un environnement sécurisé dans lequel tous les besoins de l'enfant sont couverts. La négligence peut toucher à la santé, la formation, le développement émotionnel, l'alimentation, l'hébergement et la sécurité des conditions de vie. Les parents d'enfants négligés ne sont pas tous 'pauvres' par définition.

### Comment la reconnaître ?

La maltraitance infantile peut être suspectée dans certaines situations, mais il est parfois très difficile de détecter les signaux. Les symptômes sont parfois très subtils, surtout dans les cas de maltraitance émotionnelle, où la prise de conscience du problème arrive tardivement. Nous citons quelques exemples. Comme il s'agit de soupçons, la plus grande prudence et la plus grande discrétion s'imposent en la matière.

- Des lésions physiques sans explication valable : lésions en forme de mains, morsures, brûlures à des endroits bizarres (par exemple brûlures de cigarettes) ou fracture(s) chez un enfant qui ne marche pas encore.
- Un délai inhabituellement long entre l'apparition d'une lésion et la consultation d'un médecin, par exemple une coupure présentée après plusieurs jours seulement.
- Un changement soudain de comportement.
- Un comportement dissociatif, c'est-à-dire que l'enfant se coupe soudainement du monde qui l'entoure et vit littéralement en pilote automatique, sans être conscient de la réalité.
- Un enfant qui prend des responsabilités à la maison qui l'empêchent de mener à bien ses propres activités (il ne va plus à l'école par exemple).
- De l'automutilation.
- Une prise de médicaments, par exemple des somnifères, sans prescription médicale.
- Des absences fréquentes et injustifiées à l'école, mais connues des parents.
- Un manque de surveillance adéquate de la part des parents ou d'un tuteur, révélé par une lésion ou une plaie.
- Des fugues répétées.
- Un enfant prépubère qui commet des abus sexuels ou qui présente une sexualité hyperactive.
- Un jeune enfant atteint d'une infection sexuellement transmissible.
- Une grossesse chez une jeune fille âgée de 13 à 17 ans, probablement suite à une activité sexuelle non consentie par la jeune mère ou à des abus par une personne de confiance.
- Un jeune enfant présentant des lésions génitales ou anales.
- Des interactions toxiques entre l'enfant et les parents.
- Des situations dans lesquelles il apparaît que le parent ne se sent pas responsable de l'enfant.
- Un enfant qui porte toujours des vêtements sales.
- Une infection de longue durée par la gale ou les poux.

### Que pouvez-vous faire ?

Si vous pensez à un cas de maltraitance infantile, vous pouvez toujours vous adresser à un médecin généraliste pour lui faire part de vos inquiétudes et de vos questions sans vous mettre en danger et sans être jugé. Si nécessaire, le médecin généraliste vous orientera vers les institutions ou les personnes adéquates.

Si vous ressentez le besoin de parler à un parfait inconnu, dans le plus grand respect de votre anonymat, vous pouvez par exemple contacter SOS-Enfants (par mail [sos-enfants@one.be](mailto:sos-enfants@one.be) ou appeler le 02/542 14 10). Il existe diverses initiatives permettant de lever le tabou sur le sujet de la maltraitance infantile.

### Que peut faire votre médecin ?

Le médecin (généraliste) est formé à la détection précoce des situations à risque. Les signaux d'alerte peuvent venir de lésions étranges remarquées à l'occasion d'une consultation ou de l'observation du comportement de l'enfant. Si le médecin l'estime justifié, il peut faire un signalement au centre de confiance pour enfants maltraités (SOS-Enfants). L'équipe de SOS enfants démarrera une enquête afin d'évaluer l'environnement de l'enfant. Les parents et l'enfant doivent pouvoir parler du sujet. La condition absolue est que la discussion soit encadrée par des experts et que la sécurité de l'enfant soit garantie.

Enfin, vous pouvez passer à l'action et vous adresser au Tribunal de la jeunesse. Il existe des centres de référence spécifiques pour la maltraitance infantile. Les centres PMS (centres psycho-médico-sociaux) peuvent, eux aussi, jouer un grand rôle dans la détection et le suivi de cas de maltraitance infantile. Vous pouvez toujours pousser leur porte.

Votre médecin peut documenter et noter les blessures dans un dossier. Ce type de constat peut être important si le dossier se retrouve devant un tribunal.

### En savoir plus ?

- [Maltraitance – ONE – Office de la Naissance et de l'Enfance](#)

*Vous cherchez une aide plus spécialisée ?*

- [103-Ecoute-Enfants](#)
- [107-Télé-Accueil](#)
- [CVFE- Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion](#)
- [Centre de prise en charge des violences sexuelles](#)
- [Equipes SOS-Enfants – ONE – Office de la Naissance et de l'Enfance](#)
- [Centre PMS – Fédération Wallonie-Bruxelles](#)

**Source**

[Guide de pratique belge 'Maltraitance infantile' \(2014\) – SSMG – Société Scientifique de Médecine Générale](#)